



Règlement Sportif

de

l'Open National de Golf

des

***Sapeurs-Pompiers et des Personnels Administratifs,
Techniques et Spécialisés***

des

SDIS

Version 1.3 du 25 01 2024
Association Nationale de Golf des Sapeurs Pompiers (A.N.G.S.P.)
Adresse postale : 1 rue du Réage 77700 Magny le Hongre

1



SOMMAIRE

1. Déroulement général et Conditions de Participation

- 1.1 - Conditions de participation
- 1.2 - Pièces d'identité acceptées
- 1.3 - Règlements applicables
- 1.4 - Comité de l'épreuve
- 1.5 - Tableau officiel
- 1.6 - Réunion des Capitaines

2. Forme de Jeu et Règlement

- 2.1 - Forme de jeu
- 2.2 - Séries
- 2.3 - Marques de départ
- 2.4 - Heures de départ
- 2.5 - Résultats
- 2.6 - Classement individuel
- 2.7 - Classement par équipe
- 2.8 - Egalité
- 2.9 - Trophée Sénior homme et Femme

3. Organisation des Epreuves

- 3.1 - Prix
- 3.2 - Entraînement
- 3.3 - Arbitrage
- 3.4 - Recording
- 3.5 - Voiturettes
- 3.6 - Cadets et accompagnateurs

4. Inscriptions

5. Annexes

- 5.1- Règlement de l'épreuve des accompagnants

Version 1.3 du 25 01 2024

Association Nationale de Golf des Sapeurs Pompiers (A.N.G.S.P.)

Adresse postale : 1 rue du Réage 77700 Magny le Hongre

2



1. Déroulement Général et Conditions de Participation

L'Open National de Golf des Sapeurs-Pompiers et des Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés des SDIS est une compétition qui a lieu sous le parrainage de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Il se déroule sur 2 tours et permet de désigner les champions de l'Open National dans les catégories suivantes :

- 1^{ère} Série, 2^{ème} Série et 3^{ème} (voir 4^{ème}) Série Messieurs
- 1^{ère} Série et 2^{ème} Série Dames
- Sénior Messieurs et Séniors Dames
- Equipe

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de joueurs suivant les capacités d'accueil du golf énoncées par les directeurs des golfs.

1.1 Conditions de participation

Conformément au sondage réalisé en 2023 :

Toutes séries confondues (SP / PATS / Séniors / Accompagnants) et limités par le champ de joueurs par l'organisateur et directeur(s) du(des) Golf(s) accueillant(s).

- Compétiteurs retenus selon l'horodatage d'inscription par le logiciel pour les 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} séries et séries Séniors ;
- L'organisation reconfigure les séries pour arriver au champ de joueurs requis sur chaque parcours ;
- Les Accompagnants jouent sur un troisième golf proposé par le comité d'organisation si la capacité des golfs est atteinte par les SP et PATS.

Pour participer, les joueurs doivent :

- Être adhérents et à jour de leur cotisation à l'association nationale de golf des Sapeurs-Pompiers (ANGSP) ;
- Être adhérents à la FNSPF en qualité de membre actif ou associé ;
- Être adhérents à l'UDSP de leur département en qualité de membre actif ou associé ;
- Être adhérents à l'URSP de leur région en qualité de membre actif ou associé.

On entend par adhérent les membres à jour de leur cotisation.

Les **membres actifs** sont les Sapeurs-Pompiers volontaires, professionnels, les personnels des SDIS, des unions départementales, régionales et de la Fédération et sur invitation, les militaires (BSPP, BPPM, UIISC) et les Sapeurs-Pompiers de Monaco, en activité.

• Les **membres associés** sont les JSP, les anciens Sapeurs-Pompiers, les Sapeurs-Pompiers ayant spécifiquement en charge les services d'incendie et de secours dans les entreprises et les services publics. Les **membres actifs** sont les Sapeurs-Pompiers volontaires, professionnels, et sur invitation, les militaires (BSPP, BPPM, UIISC), les personnels administratifs, techniques et spécialisés des SDIS des unions départementales, régionales, de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, et les Sapeurs-Pompiers de Monaco, en activité ;

Version 1.3 du 25 01 2024

Association Nationale de Golf des Sapeurs Pompiers (A.N.G.S.P.)

Adresse postale : 1 rue du Réage 77700 Magny le Hongre

3



Seuls peuvent concourir pour les titres de champion de l'Open National, les membres actifs et les membres associés.

De plus, les joueurs doivent :

- Être titulaires de la licence de golf délivrée par la Fédération Française de Golf (FFG) de l'année en cours ;
- Être à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique de golf délivré par un médecin de leur choix et enregistré sur Fléole ;
- Répondre aux exigences des règles du statut amateur ;
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs.

- Les **accompagnants** peuvent également participer à la compétition, sous réserve des places disponibles ;

- L'organisateur peut inclure ses partenaires. Toutefois, ceux-ci ne sont pas prioritaires pour jouer sur les golfs proposés pour l'Open National si la capacité d'accueil est atteinte par les SP et PATS. Ils seront comme les accompagnants golfeurs dirigés sur un troisième golf.

1.2 Pièces d'identité acceptées

Seules les pièces d'identité suivantes sont acceptées lors des contrôles préalables à la compétition :

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Permis de conduire ;
- License FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise) portant la mention UDSP ;
- Carte fédérale (FNSPF) en cours de validité.

1.3 Règlements applicables

Les règles édictées par la Fédération Française de Golf et notamment celles régissant les épreuves fédérales sont applicables et notamment :

- Respect de l'étiquette ;
- Comportement correct ;
- Tenue vestimentaire adaptée.

L'index pris en compte est celui détenu le jour où les départs seront réalisés.

1.4 Comité de l'épreuve

Un comité de l'épreuve est constitué pour la durée de la compétition, il est composé des personnes suivantes :

- Un ou des représentants de l'ANGSP ;
- Un représentant du club de golf organisateur ;
- Un arbitre fédéral ou de ligue ;
- Un ou des représentants du comité d'organisation de la manifestation.

Tous les litiges doivent lui être soumis et ses décisions sont sans appel. Seul l'arbitre est autorisé à donner une décision sur les règles.

Version 1.3 du 25 01 2024

Association Nationale de Golf des Sapeurs Pompiers (A.N.G.S.P.)

Adresse postale : 1 rue du Réage 77700 Magny le Hongre

4



1.5 Tableau officiel

L'ensemble du règlement de la compétition est affiché sur un panneau d'affichage à l'hôtel et à proximité du club house. Seules les informations figurant au tableau sont à prendre en compte.

1.6 Réunion des capitaines

La réunion des capitaines se tient la veille du 1^{er} tour de l'épreuve, sauf indication contraire. Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe lui est communiquée afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou d'un représentant de chaque équipe est obligatoire au bon déroulement de la compétition.

2. Forme de Jeu et Règlement

2.1 Forme de jeu

Il s'agit d'une compétition sur 2 tours. La compétition peut se dérouler sur 2 parcours.

- Strokeplay sur 36 trous, 18 trous par jour pour les 1^{ères} séries ;
- Stableford sur 36 trous, 18 trous par jour pour les autres séries.

Pour le 1^{er} tour, l'ordre de départ est celui déterminé par les index des joueurs.

Pour le 2^{ème} tour, l'ordre de départ est déterminé dans l'ordre inverse du classement du 1^{er} tour, par série dans l'ordre des séries suivant :

- Seniors ;
- 2^{ème} série ;
- 1^{ère} série ;
- 3^{ème} série (voir 4^{ème})

2.2 Séries

3 ou 4 séries Messieurs et 2 séries Dames, une série Sénior Dames et une série Sénior Messieurs sont constituées.

Les séries sont constituées et arrêtées par le comité de l'épreuve, selon le nombre de joueurs et selon la difficulté des parcours.

Les index supérieurs sont ramenés à 36.

2.3 Marques de départ

- Marques blanches pour la 1^{ère} série Messieurs ;
- Marques jaunes pour les autres séries Messieurs (sénior compris) ;
- Marques bleues pour la 1^{ère} série Dames ;
- Marques rouges pour les autres séries Dames (sénior compris).

2.4 Heures de départ

Les heures de départ sont déterminées la veille de chaque tour et affichées sur le tableau officiel et en tout lieu déterminé par le comité d'organisation.

Les joueurs doivent se présenter au starter 10 minutes avant l'heure de départ prévue.

Version 1.3 du 25 01 2024

Association Nationale de Golf des Sapeurs Pompiers (A.N.G.S.P.)

Adresse postale : 1 rue du Réage 77700 Magny le Hongre

5

2.5 Résultats

Les résultats du 1^{er} tour sont affichés le soir à l'issue du 1^{er} tour (classement individuel et classement provisoire par équipe).

Les résultats de l'Open National sont proclamés le soir du 2^{ème} tour.

Les résultats de la 1^{ère} série sont donnés en :

- Strokeplay brut
- Strokeplay net
- Stableford brut (classement par équipe)
- Stableford net (classement par équipe)

Les résultats des autres séries sont donnés en :

- Stableford brut
- Stableford net

2.6 Classement individuel

Cette compétition permet d'attribuer le titre de **champion de l'Open National Messieurs et Dames** au meilleur score brut des 2 tours par série.

Sont ainsi attribués les titres suivants :

- Champion de l'Open National 1^{ère} série Messieurs
- Champion de l'Open National 2^{ème} série Messieurs
- Champion de l'Open National 3^{ème} série Messieurs
- Champion de l'Open National 4^{ème} série Messieurs
- Champion de l'Open National Séniors Messieurs
- Championne de l'Open National 1^{ère} série Dames
- Championne de l'Open National 2^{ème} série Dames
- Championne de l'Open National Séniors Dames

2.7 Classement par équipe

Un classement par équipe est effectué.

Une équipe est constituée au minimum de 3 joueurs de la même UD ou de la même unité. Le nombre de joueurs n'est pas limité.

Chaque UD ou unité militaire ne peut constituer qu'une seule équipe.

Le classement Brut est fait par l'addition des 3 meilleurs scores en stableford Brut (toutes séries confondues) sur chaque tour. Le classement Brut permet de décerner le titre de **champions de l'Open National par équipe**.

Le classement Net est fait par l'addition des 3 meilleurs scores en stableford Net (toutes séries confondues) sur chaque tour. Le classement Net permet de déterminer la meilleure progression

L'équipe déclarée vainqueur est l'équipe totalisant le plus de points. Un classement provisoire sera effectué le soir du 1^{er} tour.

2.8 Egalité

En cas d'égalité dans l'épreuve individuelle, le départage se fait en play-off en mort soudaine pour la 1^{ère} série.

Pour les autres séries, le départage se fait selon la règle ci-dessous :

Version 1.3 du 25 01 2024

Association Nationale de Golf des Sapeurs Pompiers (A.N.G.S.P.)

Adresse postale : 1 rue du Réage 77700 Magny le Hongre

6



Soit sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou, il faut alors comparer les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, il faut comparer les scores trou par trou en remontant.

En cas d'égalité dans le classement par équipe en Brut, il est pris en compte la meilleure carte en Brut, puis la 2^{ème} carte, puis la 3^{ème} carte...

En cas d'égalité dans le classement par équipe en Net, il est pris en compte la meilleure carte en Net, puis la 2^{ème} carte, puis la 3^{ème} carte...

2.9 Trophée Sénior

➤ Un trophée sénior homme est mis en place. Il porte le nom de « **Trophée René ISAKOVITCH*** ».

Les joueurs ayant 50 ans* le premier jour de l'épreuve, peuvent participer à leur demande, au trophée sénior. Le trophée sénior est attribué au joueur ayant le meilleur score en Brut à l'issue des 2 tours.

➤ Un trophée sénior femme est mis en place.

Les joueuses ayant 50 ans* le premier jour de l'épreuve, peuvent participer à leur demande, au trophée sénior. Le trophée sénior est attribué à la joueuse ayant le meilleur score ayant le meilleur score en Brut à l'issue des 2 tours.

La joueuse ou le joueur qui participe au trophée sénior ne pourra prétendre être classé(e) dans les autres séries

3. Organisation des Epreuves

3.1 Prix

Les prix suivants sont attribués :

- 3 prix en brut et en net pour toutes les séries

Un prix par équipe en Brut et en Net sont attribués.

Les prix bruts priment les prix nets. Un même joueur ne peut recevoir plus d'un prix.

Des prix au tirage au sort pourront être attribués. En cas d'absence du gagnant lors du tirage au sort, son gain est remis en jeu.

Selon le nombre de joueurs inscrits, le nombre de prix peut être modifié par le comité d'organisation.

3.2 Entraînement

Il est interdit de s'entraîner entre les 2 tours sur le terrain de la compétition restant à jouer.

3.3 Arbitrage

Un arbitre officiel pour la durée de l'épreuve est désigné par la Commission Sportive de la Ligue de golf et fait partie du comité de l'épreuve.

3.4 Recording

Afin d'éviter tout litige, tous les joueurs de chaque groupe doivent se présenter ensemble au recording et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs sont invités à attendre que leur carte ait

Version 1.3 du 25 01 2024

Association Nationale de Golf des Sapeurs Pompiers (A.N.G.S.P.)

Adresse postale : 1 rue du Réage 77700 Magny le Hongre

7



été vérifiée. La carte sera considérée comme rendue lorsque la carte est signée et que le joueur quitte le recording.

3.5 Voitures

L'utilisation des voitures n'est pas autorisée pour la compétition sauf si le joueur ou la joueuse possède un certificat médical d'un médecin fédéral de la FFG.

3.6 Cadets et accompagnateurs

L'utilisation d'un cadet est autorisée pour la compétition. Les cadets doivent répondre aux règles du statut amateur.

4. Inscriptions

Les inscriptions doivent se faire en utilisant le formulaire fourni via le site de l'ANGSP. Les droits d'inscription doivent être réglés au plus tard à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve.

Le paiement par CB est possible via le site de l'ANGSP.

Les chèques pour le solde sont toujours acceptés et libellés à l'ordre de l'ANGSP.

Les inscriptions sont prises en compte en fonction de l'horodatage de leur arrivée jusqu'à qu'elles atteignent le maximum autorisé par les directeurs des golfs.

Toutes les inscriptions excédentaires sont placées sur une liste d'attente et les joueurs en sont informés.

Au fur et à mesure des désistements, les 1^{er} joueurs sur liste d'attente remplacent les désistés.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

5. Annexes

5.1 Règlement de l'épreuve des accompagnants

Le comité d'organisation organise une compétition en parallèle de l'Open National des Sapeurs-Pompiers et des personnels des SDIS, sous réserve des places disponibles.

Conditions de participation

Les accompagnants doivent :

- Être titulaires de la licence de golf délivrée par la Fédération Française de Golf (FFG) de l'année en cours
- Être à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique de golf délivré par un médecin de leur choix et enregistré sur Fléole
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs
- Être adhérents à l'ANGSP

Forme de jeu-Séries

- Il s'agit d'une compétition sur 2 tours en stableford.

Résultats

Les prix suivants sont attribués :

- 1 prix brut messieurs et dames (stableford Brut)
- 3 prix nets mixtes (stableford Net)

Version 1.3 du 25 01 2024

Association Nationale de Golf des Sapeurs Pompiers (A.N.G.S.P.)

Adresse postale : 1 rue du Réage 77700 Magny le Hongre

8



